Web FRA

LE FIGARO

Famille du média : **PQN (Quotidiens nationaux)**
Audience : **22394461**
Sujet du média : **Actualités-Infos Générales**

23 Novembre 2026
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **913**

www.lefigaro.fr

Visualiser l'article

AMPLI Mutuelle : accompagner les indépendants dans la protection de leur avenir

Face aux incertitudes qui entourent les retraites, les professionnels libéraux et les indépendants doivent plus que jamais anticiper leur avenir. Historiquement spécialisée dans la santé et la prévoyance, AMPLI Mutuelle a progressivement étendu son expertise à l'épargne et à la retraite, tout en préservant son modèle mutualiste. Olivier Samson, son directeur général, revient sur cette évolution et les enjeux de protection propres aux travailleurs indépendants.

Créée il y a près de soixante ans, AMPLI Mutuelle se distingue par son histoire et sa gouvernance. Quelle est sa singularité ?

AMPLI a été fondée en 1968 à l'initiative de trois professionnels libéraux désireux de créer une mutuelle adaptée à leurs besoins. Cette origine reste fondamentale dans notre fonctionnement : notre conseil d'administration est toujours composé de professionnels libéraux. Nous sommes donc une mutuelle créée par des libéraux, gouvernée par des libéraux et au service des libéraux et des indépendants.

Cette particularité nous permet de bien connaître leurs problématiques et leurs contraintes professionnelles. Aujourd'hui, nous accompagnons environ 30 000 adhérents, avec une équipe de 70 collaborateurs basés à Paris. Nous avons fait le choix de travailler à distance, sans réseau d'agences physiques, ce qui nous permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire tout en conservant une structure à taille humaine.

Initialement centrée sur la santé et la prévoyance, AMPLI a progressivement élargi son offre. Comment cette diversification s'est-elle construite ?

Notre activité s'est d'abord développée autour de la santé et de la prévoyance, qui constituent les fondements de notre métier. Mais la protection des indépendants ne se limite pas à ces deux dimensions. Dès 1994, dans le cadre de la loi Madelin, nous avons commencé à proposer un contrat de retraite par points.

Nous avons ensuite franchi une nouvelle étape en devenant nous-mêmes assureur vie, il y a environ six ans. Nous portons désormais directement les garanties de nos contrats d'assurance-vie et de nos plans d'épargne retraite.

Cette évolution nous permet de proposer une gamme complète, de la santé à la préparation de la retraite. Elle s'est également accompagnée d'un élargissement de notre clientèle. Historiquement très présents parmi nos adhérents, les médecins, dentistes, pharmaciens ou encore avocats côtoient aujourd'hui des architectes, des experts-comptables, des autoentrepreneurs et des chefs d'entreprise.

Dans le contexte actuel, la préparation de la retraite constitue une préoccupation majeure. Les indépendants sont-ils particulièrement concernés ?

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Les professionnels libéraux et les indépendants ont généralement conscience, assez tôt, que leur retraite ne sera pas nécessairement comparable à celle d'un salarié. Ils savent qu'ils doivent prendre leurs dispositions. En ce sens, leurs préoccupations sur le sujet sont souvent plus anciennes que celles du reste de la population.

Mais un élément a changé. Pendant longtemps, un professionnel libéral pouvait considérer que la vente de son cabinet ou de sa clientèle contribuerait largement au financement de sa retraite. Or, cette perspective devient moins évidente. Nous observons notamment une dépréciation de la valeur de certains cabinets et de certaines clientèles.

Il reste évidemment important de développer son activité professionnelle, mais cela ne suffit plus nécessairement à garantir les conditions financières de sa retraite. D'où l'importance de préparer également son avenir à titre personnel.

Vous insistez justement sur la nécessité d'anticiper. À quel moment faut-il commencer à préparer sa retraite ?

Le plus tôt possible. Pour nous, la véritable question n'est pas seulement de savoir combien on percevra à la retraite, mais surtout quand commencer à s'y préparer.

Les professionnels libéraux sont souvent extrêmement concentrés sur leur activité. Entre leurs responsabilités quotidiennes et le développement de leur cabinet ou de leur entreprise, ils n'ont pas toujours le temps de s'intéresser à ces questions.

Notre rôle consiste à les sensibiliser et à les accompagner dans cette démarche. Nous les encourageons notamment à envisager suffisamment tôt l'ouverture d'une assurance-vie ou d'un plan d'épargne retraite. Il ne s'agit pas nécessairement de prendre immédiatement des engagements financiers importants, mais d'entrer dans une logique de préparation. Car, en matière d'épargne, le temps joue un rôle essentiel.

Sur un marché très concurrentiel, quelles sont les priorités d'AMPLI pour les prochaines années ?

Nous souhaitons avant tout préserver notre identité de mutuelle à taille humaine. Nous n'avons pas vocation à élargir indéfiniment notre clientèle ni à multiplier les activités. Notre positionnement auprès des professionnels libéraux et des indépendants nous convient, tout comme la gamme de produits que nous avons développée.

Notre priorité est de continuer à proposer des solutions simples, bien gérées et à des tarifs maîtrisés. Nous pensons que les épargnants recherchent avant tout des produits efficaces, dont les frais restent raisonnables.

Nous voulons également gagner en efficacité et en proximité avec nos adhérents. Cela passe notamment par les nouveaux outils numériques et l'intelligence artificielle, que nous avons déjà commencé à intégrer dans certains de nos processus. L'objectif reste le même : améliorer notre réactivité et la qualité de notre accompagnement.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Au-delà des produits, quelles valeurs souhaitez-vous continuer à défendre ?

La solidarité est naturellement au coeur de notre identité mutualiste. Elle s'accompagne de valeurs auxquelles nous sommes particulièrement attachés : la proximité, la réactivité, le professionnalisme et la simplicité.

Nous avons été créés pour répondre aux besoins des professionnels libéraux et nous souhaitons rester fidèles à cette vocation. Notre philosophie pourrait finalement se résumer en quelques mots : être au service de nos adhérents.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.